

ARRETÉ PERMANENT DU MAIRE N° A 2026-028T
en date du 15 janvier 2026



Portant règlementation de la circulation

Création d'un sens unique - Allée des Cyprès Bleus

COMMUNE DE VENELLES

AM/PS/AG/FG/EE

Le Maire de la Commune de Venelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants et L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R.411-1 et suivants,

Vu l'arrêté du Maire n° A2020-440 AG en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. Alain QUARANTA,

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation dans l'allée des Cyprès Bleus,

Considérant les risques liés à la circulation dans les deux sens sur cette voie

ARRÊTE

Article1 L'allée des Cyprès Bleus, située sur le territoire de la commune de Venelles, est mise à sens unique de circulation à compter de la publication du présent arrêté, dans le sens montant à partir du numéro 2 vers le numéro 12 de l'allée des Cyprès Bleus

Article2 La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune de Venelles.

Article3 Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi qu'aux abords de l'allée des Cyprès Bleus.

Article4 Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Article5 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article6 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire de Venelles et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article7 M. le Directeur général des services de la commune de Venelles, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie et M. le Chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à M. le Sous-préfet d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.



Fait à Venelles, le 15 janvier 2026

Pour le Maire par délégation
013-211304130-20260115-A2026_0028-AR
L'adjoint délégué aux travaux
Alain QUARANTA

